

CONSEIL D'ÉTAT Aérodrome de Saint-Hubert

Les travaux d'Idélux sont illégaux

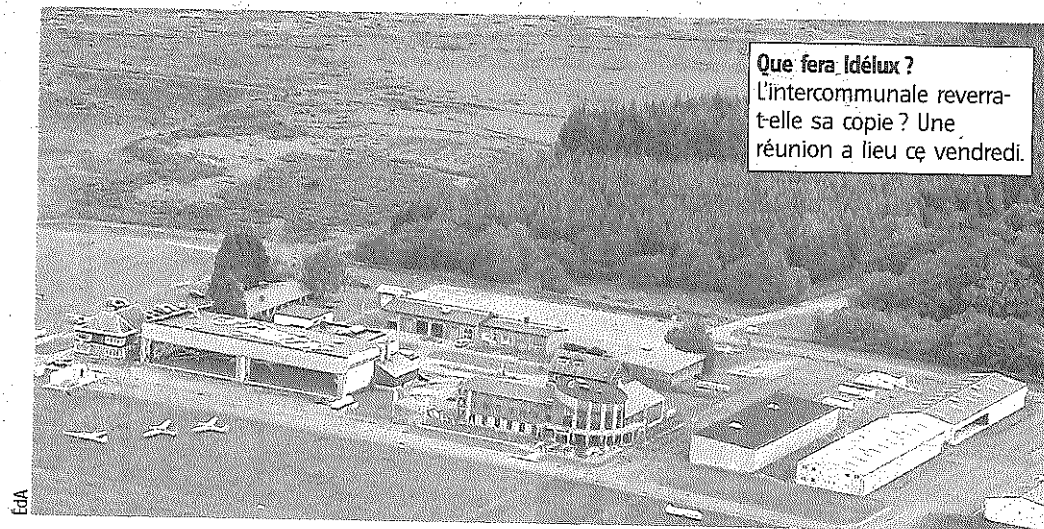
Le Conseil d'État oblige Idélux à revoir le projet de parc d'activités économiques sur l'aérodrome de Saint-Hubert.

• Philippe CARROZZA

Dans son arrêt daté du 17 avril dernier, le Conseil d'État dit illégal le permis d'urbanisme délivré par la Région wallonne à Idélux pour aménager un parc d'activités économiques et un espace d'accueil du public sur le site de l'aérodrome de Saint-Hubert. Ce même Conseil d'État a pourtant rejeté la requête en suspension ou en annulation de ce permis par les riverains et utilisateurs de l'aérodrome parce que ceux-ci n'apportaient pas la preuve que les travaux projetés par Idélux pourraient nuire à leurs activités.

Triple illégalité

Toutefois, s'il constate que les



Que fera Idélux ?
L'intercommunale reverra-t-elle sa copie ? Une réunion a lieu ce vendredi.

travaux autorisés ne causent pas de préjudice grave aux riverains et utilisateurs de l'aérodrome, il reconnaît une triple illégalité. Il reproche en effet à Idélux :

1. d'avoir saucissonné son projet sans avoir procédé à une évaluation globale des incidences environnementales.

2. d'avoir introduit un simple permis

d'urbanisme en lieu et place d'un permis unique.

3. d'avoir déposé une notice d'évaluation des incidences incomplète, ne permettant pas à la Région wallonne de statuer en connaissance de cause. En effet, le Conseil d'État indique que « l'affirmation d'Idélux selon laquelle la configuration des pistes aurait été mûrement réfléchie avec l'aide de spécialistes et de la direction générale du transport

aérien, de manière à avoir un impact le plus faible possible sur l'activité aéronautique, n'est corroborée par aucune pièce du dossier. »

Le combat des requérants continue

Forêts de cet arrêt, les riverains et utilisateurs de l'aérodrome vont poursuivre la procédure pour faire annuler cette fois l'ensemble du projet puisque seule la première phase est visée ici par le Conseil d'État. Pour rappel, ces requérants au

Conseil d'État constituent un petit groupe appelé *Recours Cassart*. Il a introduit son recours le 13 novembre dernier.

Que fera l'intercommunale qui ici n'a d'autre choix que de revoir sa copie ? Si elle veut en tout cas obtenir un jour un avis favorable, elle devra abandonner son saucissonnage du projet et présenter un plan global. Et cela, bien sûr, en concertation avec les requérants.

Idélux se réunit aujourd'hui

De son côté Idélux n'a pas encore bronché. L'administrateur-délégué de l'aérodrome, Georges Cottin, préfère ne pas s'exprimer avant le conseil d'administration prévu ce vendredi. Daniel Ledent, président de la société de gestion de l'aérodrome explique : « Idélux va consulter des juristes pour analyser la situation. Je ne serai pas à la réunion d'aujourd'hui, car je suis en déplacement en Italie. Je pense qu'il ne faut pas attendre de grandes décisions de cette réunion. Je pense aussi qu'on va revoir la Commune de Saint-Hubert et les riverains et utilisateurs. »